

Communiqué de presse

L'UICN France prône la mise en œuvre de stratégies régionales pour la biodiversité dans l'ensemble du territoire

- 6 mars 2012 -

Après avoir dressé un état des lieux des stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) assorti de recommandations, l'UICN France poursuit sa mobilisation pour leur déploiement et leur renforcement, en publiant aujourd'hui des lignes directrices visant à faciliter leur élaboration et leur mise en œuvre sur tout le territoire français.

S'inscrivant directement dans la mise en œuvre des lois Grenelle et de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité, l'UICN France soutient l'élaboration de stratégies régionales pour renforcer la préservation de la biodiversité et lutter contre son érosion dans les territoires. Elles constituent des cadres d'action privilégiés pour mobiliser les acteurs régionaux et sont des facteurs d'innovation et de cohérence de l'action publique en faveur de la biodiversité.

A ce jour, 7 régions se sont dotées d'une SRB et 5 sont en préparation, notamment en Bourgogne et en Aquitaine, où l'UICN France accompagne leur élaboration.

L'UICN France encourage vivement toutes les régions françaises à mettre en place des stratégies régionales pour la biodiversité selon certains principes essentiels :

- ✓ En matière de **gouvernance**, un portage politique fort de la part des élus se révèle indispensable pour faire des enjeux de la biodiversité une problématique prioritaire et mobiliser les moyens d'intervention nécessaires. Dans le contexte actuel d'élaboration des documents de planification issus des lois Grenelle (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Stratégie de Création des Aires Protégées, Schéma Régional Air Energie, ...), et dans un souci de mutualisation et de cohérence, un co-pilotage Etat - Région est clairement à privilégier. La mobilisation et l'implication de tous les acteurs du territoire au sein d'un dispositif de gouvernance collégial, participatif et pérenne est également incontournable.
- ✓ En termes de **contenu**, la réalisation préalable d'un diagnostic stratégique et partagé de la biodiversité régionale est une étape clé dans l'élaboration d'une SRB, suivie de l'identification d'objectifs à atteindre. La prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles et tous les secteurs d'activité du territoire (agriculture, infrastructures, économie...) doit constituer un des principaux objectifs des SRB.
- ✓ Pour leur **mise en œuvre**, les stratégies doivent trouver leur traduction en plans d'actions opérationnels et projets concrets impliquant tous les acteurs selon leurs compétences, en créant de nouvelles dynamiques partenariales. Une évaluation régulière doit être réalisée dans une logique d'amélioration en continu des SRB.

En s'appuyant sur ces principes, les stratégies régionales pour la biodiversité contribueront à répondre aux nouveaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et au Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes, et les autres autorités locales pour la biodiversité, adoptés en octobre 2010 à Nagoya. A ce titre, les travaux réalisés par l'UICN France sont soutenus par le Secrétariat de la CDB.

Le document est disponible sur le site internet de l'UICN France, en français, anglais et espagnol : <http://www.uicn.fr/-Outils-et-documents-.html>

Comité français de l'UICN

Florence Clap, Chargée de Programme
florence.clap@uicn.fr
Tél : 01 47 07 71 78

Valérie Moral, Chargée de mission
Valerie.moral@uicn.fr
Tél : 01 40 79 37 49